Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

69e Année. – N° 67. — Le numéro : 15 centimes — VENDREDI 7 MARS 1924.

CARETTE
TAILLEUR
87, Rue de Lannoy
NE FAIT
QUE LA MESURE
ET
LA FAIT BIEN

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00 / France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 / Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1190. / TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Ses prix restant modérés
CARETTE
engage ses Clients
à ne plus tarder
à passer
leurs commandes

LES PAYS RHÉNANS

Quelques lignes d'histoire. = La Rhénanie domine les questions de l'Europe occidentale Les frontières naturelles de la France

Le mouvement séparatiste rhénan qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et aussi beaucoup de sang, même si nous ne nous reportons qu'aux événements récents pourra vraisemblablement être mieux compris par la connaissance des grandes lignes de l'histoire des pays rhénans.

Quelle sera l'issue du mouvement séparatiste?

Toutefois les questions politiques étant maintenant bien plus complexes que par le passé et les intérêts parfois divergents de tous ordres ethniques, économiques, financiers entrant en ligne de compte ayant pris une importance de plus en plus considérable, il serait vain de vouloir uniquement se reporter au passé pour établir un pronostic quelconque sur l'issue du mouvement actuel.

Les nombreuses conférences successives nous ont montré d'ailleurs que c'est souvent au moment où l'on semble être d'accord et à la veille d'une solution admise à l'unanimité que l'édifice bâti avec peine s'écroule. L'étude du passé permet cependant de dégager l'attitude des différentes puissances à l'égard des territoires rhénans au cours des siècles et plus particulièrement depuis 1789 et faciliter dans une certaine mesure l'interprétation du point de vue actuel de chacune d'elles.

Tracer l'histoire des pays rhénans, c'est en quelque sorte repasser celle de la Gaule puis de la France; formant une zone de transition entre deux civilisations ils ont été le théâtre de nombreuses rencontres armées et de luttes économiques. De même que Constantinople est à l'origine de la question d'Orient, de même on peut dire que les pays rhénans dominent les questions de l'Europe occidentale.

La barrière entre la civilisation et la barbarie

Traversant le Rhin pour la première fois et s'implantant en Gaule, les Germains sont absorbés par les Celtes et les Gallo-Romains, avec eux ils luttent contre leurs parents restés de l'autre côté du fleuve; dès cette époque Cicéron écrit que le Rhin constitue la barrière entre les peuples barbares et les peuples civilisés.

Sur la rive droite en effet ce ne sont que hordes pillardes, dévastant comme à plaisir; sur la rive gauche au contraire la population sédentaire s'adonne à la culture, construit des villes, élève des travaux de défense contre ses dangereux voisins. Ces travaux et le Rhin qui cependant constitue à lui seul une excellente ligne de défense ne mettent toutefois pas cette population à l'abri de nombreuses invasions dont la plus célèbre est conduite par Attila. A la tête de ses hordes orientales, le « Fléau de Dieu » digne précurseur de celui qui, en 1914, porte sur son casque « Gott mit uns » est écrasé sur les bords de la Marne.

L'Empire de Charlemagne

Les efforts des rois francs tendent à donner au pays ses frontières naturelles, celles de l'ancienne Gaule: Pyrénées, Alpes, Rhin. Charlemagne y parvient mais son grand empire est vite démembré; le partage de Verdun ouvre l'ère des zizanies et des récriminations. Sans souci des affinités, de la langue et des intérêts économiques des habitants qui peuplent les terres partagées les héritiers du grand empereur ne songent qu'à constituer des lots équivalents; il n'était pas question à cette époque du droit qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes. La Lotharingie (Bourgogne, Lorraine) et les pays rhénans détachés de la France pour la première fois tombent sous l'emprise des Germains contre lesquels ils sont trop faibles pour se défendre, mais ainsi qu'il arrive fréquemment lorsque l'envahisseur a une civilisation inférieure à celle de sa conquête les Rhénans ne se laissent pas absorber.

Les rois de France s'efforcent à leur tour de reconstituer l'empire de Charlemagne, de recouvrer « les territoires usurpés par la ruse » disent-ils et de reconquérir la frontière du Rhin.

Pour y parvenir Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et leurs ministres soutiennent les protestants d'Allemagne, appuient l'Union évangélique contre la maison d'Autriche qui préside aux destinées du Saint-Empire romain germanique: ils arrachent ville par ville à l'Empire, qui n'est ni l'Allemagne ni l'Autriche, les territoires ayant fait autrefois partie intégrante de la Gaule et qui sont nécessaires pour constituer au moins une frontière défensive que Vauban, le grand maître de la fortification, met en valeur. A défaut de frontière naturelle ils créent une zone d'influence en concluant des alliances avec les petits princes du Rhin qu'ils protègent contre la Prusse devenue très puissante après le partage de la Pologne.

Le Rhin frontière naturelle

Si après la révocation de l'Edit de Nantes les protestants réfugiés dans les pays rhénans conservent quelque rancœur et contribuent aux dépens de la France à la prospérité commerciale des Etats germaniques ils sont aussi, sans le vouloir, d'actifs agents de propagande de la civilisation française. L'influence française est grande en Allemagne et surtout en pays rhénan à tel point que Frédéric II reconnaît que le Rhin doit normalement servir de frontière à la France.

(A suivre).

LES FORCES ESPAGNOLES ONT REPOUSSÉ LES ATTAQUES DES RIFFAINS

Madrid, 6 mars. — Le gouvernement a résolu d'entreprendre une opération qui est imposée par l'attitude des Riffains dans ces derniers jours et pour laquelle environ quatre mille hommes seraient mis en mouvement afin de châtier les tribus insoumises dans la zone de Melilla.

Celles-ci avaient, en effet, attaqué quelques convois.

Les forces espagnoles, animées du meilleur esprit ont repoussé ces attaques, n'ayant eu à souffrir que des pertes en hommes, une cinquantaine, sans qu'aucune des positions ait couru le moindre danger.

L'annonce de cette opération a été accueillie avec tranquillité par le pays, qui se rend compte qu'elle est nécessaire pour ramener le calme dans la zone avancée.

BILLET PARISIEN

Une grave décision

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 6 mars. (Minuit).

M. Poincaré prononcera, demain, à la Chambre, un discours qui, en même temps qu'une réponse aux députés qui l'ont interpellé sur la politique intérieure, constituera un exposé de la politique générale du Cabinet.

Le Président du Conseil estime, en effet, que politique extérieure et politique intérieure forment un tout indissoluble, et que l'une est le complément indispensable de l'autre. Nous sommes entièrement de son avis. Mais peut-être la politique intérieure a-t-elle été, jusqu'ici, trop souvent subordonnée à la politique extérieure.

Politique intérieure, ce mot signifie d'ailleurs mille choses assez disparates : politique financière, politique économique, politique sociale, et enfin, puisqu'il faut en faire, ne serait-ce que contre ceux qui en font de la mauvaise, politique tout court. Que cette impression fut justifiée ou non, la majorité sur le vote de laquelle le Gouvernement s'appuie, a pu craindre que toutes ces questions n'aient été longtemps quelque peu négligées. En matière financière, par exemple, l'époque tarifée où d'énergiques remèdes furent enfin décidés, n'aurait-elle pas suffi à justifier quelques-unes de ces appréhensions ?

Mais, ne nous appesantissons pas sur les erreurs qui ont pu être commises dans le passé; nous devons regarder vers l'avenir, ne nous souvenant de ces erreurs que pour ne pas les répéter. Aussi, la Chambre attend-elle du Président du Conseil des explications complètes sur les deux aspects de sa politique : aspects intérieur et extérieur.

Qu'il l'ait voulu ou non, le Gouvernement, en demeurant, est obligé de plus en plus de compter avec les problèmes intérieurs. C'est ainsi que la Commission des Finances du Sénat venant de repousser le texte de la Chambre relatif aux Décrets-lois, il a décidé, ce matin, en Conseil des ministres, de démissionner, si mardi prochain, la Commission n'était pas revenue sur sa décision.

L'opposition des radicaux aux projets financiers, qui s'était manifestée violemment à la Chambre, se manifeste au Sénat, bien qu'en revêtant une autre forme. En présence de cette obstruction persistante, M. Poincaré a pris une résolution des plus graves, mais qui sera approuvée par la majorité du pays.

R...

LES CHANGES

	Mercredi	Jeudi
Livre	106.00	106.39
Dollar ...	24.68	24.75
Belgique.	87.15	86.95

LES ALLEMANDS VOTERONT LES PREMIERS

Probablement le 6 avril

Berlin, 6 mars. — La question de la dissolution du Reichstag n'est toujours pas résolue.

Le conflit entre le gouvernement et le parti socialiste reste de même, et l'on parle avec insistance de la date du 6 avril comme date probable des prochaines élections.

ET EN FRANCE. LES ELECTIONS AURAIENT LIEU LE 18 MAI

Paris, 6 mars. — On croit, dans les milieux parlementaires français, que la date des élections arrêtée dans l'esprit du Gouvernement, est celle du 18 mai.

UN NEVEU-ASSASSIN A PARIS

A Paris, 14, passage de l'Industrie, Paul Chenel, 23 ans, ajusteur, a tué, d'un coup de revolver, sa tante, Mme Marie Chenel, âgée de 30 ans.

Le meurtrier, qui a été arrêté et écroué, a déclaré avoir commis son crime parce que Mme Chenel se refusait à quitter son mari pour le suivre.

Assasinat d'un chef fasciste en Italie

Rome, 6 mars. — On a retrouvé à Plaisance, près de Lugagnano, le cadavre du président de l'organisation fasciste juvénile de Montezargo, tué d'un coup de couteau.

N'oublions pas:

« Les projets allemands avortés en 1914 ne dorment que d'un œil dans les cartons de l'Etat-Major germanique. »

L'ambassadeur de Belgique aux correspondants de journaux belges en France.)

Paris, 6 mars. — L'Association des correspondants de journaux belges en France, a offert aujourd'hui son déjeuner inaugural sous la présidence de M. le baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique à Paris.

Plusieurs personnalités militaires et civiles françaises et belges y participaient.

Répondant à M. Dumont-Wilden, président de l'association, l'ambassadeur Gaiffier d'Hestroy a rappelé que la Belgique par sa situation géographique notamment, était appelée à participer à toute défense de la France contre une agression germanique car ce qui s'est passé en 1914 se reproduira fatalement chaque fois que l'Allemagne nous attaquera. Et l'ambassadeur a dit encore:

On ne doit pas oublier que les projets allemands avortés en 1914 ne dorment que d'un œil dans les cartons de l'Etat-major germanique.

M. POINCARÉ
PRESIDENT DU CONSEIL
au banquet de la Fédération Républicaine de France

UN APPEL DE M. ISAAC SOULIGNE L'IMPORTANCE DE CETTE MANIFESTATION

Paris, 6 mars. — Le congrès de la Fédération républicaine de France se tiendra à Paris le 24 et le 25 avril.

Le banquet de clôture aura lieu le vendredi

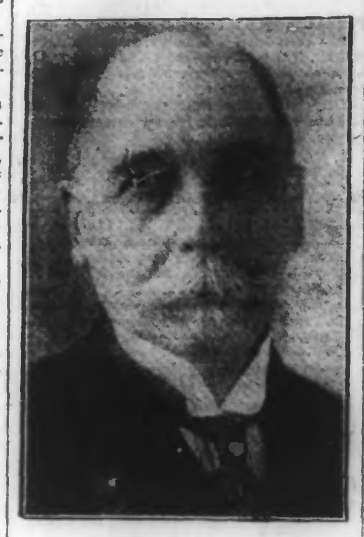

M. ISAAC

25 avril, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, président du Conseil.

A cette occasion la Fédération républicaine, organe officiel du Parti, publie un appel de M. Auguste Isaac, député, ancien ministre, président de la Fédération, dont nous extrayons le passage suivant:

« M. Raymond Poincaré, président du Conseil, a bien voulu accepter de présider le banquet de clôture de notre prochain congrès.

Nous tenons à en informer immédiatement nos amis et adhérents.

L'importance de cette manifestation ne leur échappera pas.

Ils tiendront à honneur de se rendre à cette réunion: même ceux qui seront retenus dans leurs départements n'hésiteront pas à revenir à Paris pendant un ou deux jours pour assister à notre congrès et pour entendre la parole du chef du gouvernement, qui défend avec tant de vaillance nos intérêts nationaux et mérite qu'on écoute avec déférence et confiance les conseils qu'il est en droit de nous donner au moment de la grande consultation nationale, pour assurer la paix au dehors et la prospérité à l'intérieur.

L'angoissant mystère de la mort du petit Philippe Daudet

Les faits qui restent obscurs

Poursuivant sa laborieuse enquête sur le mystère de la mort du jeune Philippe Daudet, fils du député de Paris, M. Barnaud, juge d'instruction, a entrepris de reprendre par le détail certains faits importants par les conséquences que leur vérification peut amener.

Il s'agit surtout du pardessus de l'enfant et du revolver trouvé à ses pieds dans le taxi. En ce qui concerne le pardessus, on se souvient que le chauffeur Bajot qui conduisait le taxi dans lequel Philippe fut trouvé agonisant a toujours affirmé, et maintient que son jeune client ne portait pas de pardessus. Au contraire, les gardiens de la paix requis pour constater le drame certifient que le blessé dirigé par leurs soins à l'hôpital Lariboisière portait bien un pardessus, et que ce vêtement figurait dans la fiche d'entrée à l'hôpital. Une confrontation entre Bajot et les gardiens de la paix a maintenu la contradiction.

Or, la mère de l'infortuné jeune homme avait, de sa main, marqué le nom de son fils et ses initiales en deux endroits du pardessus et cela, déclare Mme Daudet, Philippe l'ignorait.

Et le pardessus saisi à Lariboisière ne portait plus aucune de ces marques.

En outre, ce pardessus était gris-brun foncé et le libraire Le Flaoutter, lorsqu'il avait averti M. Launes, contrôleur à la sûreté générale, de la visite du jeune « anarchiste », avait parlé d'un pardessus beige. Le signalement donné aux agents portait « un imperméable beige ».

Il faut rappeler aussi que l'organe anarchiste « Le Libertaire », devenu quotidien depuis qu'il lança la nouvelle du suicide et de la conversion de l'enfant à l'anarchie a renoncé à la version du suicide et admet l'assassinat. Ces jours derniers, il envisageait même l'hypothèse que Philippe Daudet serait venu dans les milieux anarchistes pour y faire de l'espionnage.

Enfin, il convient de mentionner aussi l'article émouvant intitulé: « La vraie image de notre petit Philippe » par lequel Mme Léon Daudet elle-même montrait l'invraisemblance de cette conversion à l'anarchie et concluait:

Après avoir voulu déshonorer l'enfant de quatorze ans, en le montrant ennemi des siens, affilié à une tourbe de gens sans aveu, on a voulu déshonorer le chrétien, en faisant croire qu'il s'était suicidé... Mais la vérité a un cri. Et du fond de la nuit de ma douleur, vous permettrez, ô mon Dieu, que ce cri qui monte vers vous, puisse être entendu de ceux qui sont chargés de rendre la justice sur la terre.

Exclu du Parti radical-socialiste pour avoir voté les décrets-lois
M. A Sarraut, ministre des Colonies abandonnera le Parlement

IL INFORME M. HERRIOT DE SA DECISION

« J'ai perdu, sur les terres lointaines où j'ai fait aimer mon glorieux pays, le sens des anciens conflits et de ces luttes acharnées qui nous ruinaient naguère...

« Les épaules qu'on accoutume à des postures serviles ne savent plus porter avec noblesse et courage le fardeau des responsabilités. »

Paris, 6 mars. — Réuni sous la présidence de M. Herriot, le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste avait décidé hier l'exclusion du Parti de MM. Albert Sarraut, ministre des Colonies; Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T., membres du Parti et, malgré leur démission, celle de MM. Adolphe Chéron, Poncet et Decome-Racouchot, députés, coupables d'avoir voté les décrets-lois.

A la suite de cette décision, M. Albert Sarraut, dont le passage au gouvernement général de l'Indo-Chine, et au Ministère des Colonies est marqué par une grande œuvre, a adressé à M. Herriot une lettre appelée à un certain retentissement par la dignité du ton et la noblesse des idées qu'elle exprime. En voici le texte :

Monsieur le Président,

Le Comité exécutif du Parti radical-socialiste a cru devoir prononcer contre moi une sentence d'exclusion.

Je prends acte de cette décision et je la tiens pour définitive.

Le règlement du Parti me permettrait d'en appeler à l'arbitrage d'un prochain congrès: j'ai l'honneur de vous informer que je n'useraï pas de ce droit.

Le soin de ma dignité m'est en effet plus cher que celui de mes intérêts.

Après plus de trente ans d'une fidélité sans reproche aux doctrines d'un Parti que mon labeur a honoré, j'estime pouvoir récuser la procédure d'épreuve qui sonde les dévouements novices.

C'est déjà trop qu'un long passé de militant ait dû subir l'atteinte de disciplines improvisées.

Je ne saurais m'incliner sous des férules nouvelles.

Ce n'est point qu'un grand parti dont je suis désormais écarté, je veuille notifier un dessein de représailles ou de révolte.

S'il plaît à son Comité exécutif, que je ne confonds pas avec le Parti lui-même, d'aller prendre aux chapelles des confessions qu'il combat, un rituel d'excommunication, je ne saurais, pour ma part, rejoindre sur les mêmes chemins la trace des interdits qui jettent leur croyance aux orties.

Je pense à l'opposé de Renan, que la foi que l'on a eue doit rester toujours une chaîne et l'injustice d'aucun Concile n'excuse à mes yeux la honte daucune apostasie.

Je reste fidèle aux convictions de toute ma vie.

Je puis les pratiquer sans avoir besoin qu'un Comité m'en donne licence.

Je ne me dresserai jamais en adversaire de mon parti.

Je l'ai servi trop passionnément pour ne pas, même à travers l'erreur des chefs éphémères qui me frappent en son nom, demeurer attaché à son idéal.

Et s'il me fallait maintenant porter des coups à ceux dont je fus si longtemps le frère d'armes, je sens trop que mes bras seraient sans force et sans courage. Contre mes amis d'abord, mais aussi contre d'autres.

J'en fais l'aveu délibéré.

J'ai perdu, sur des terres lointaines où j'ai fait aimer mon glorieux pays, le sens des anciens conflits et de ces luttes acharnées qui nous ruinaient naguère, républicains contre républicains, en d'implacables mêlées.

A force de travailler depuis douze ans pour le bien de la Patrie, au milieu de Français qui, dans l'ardeur d'une grande tâche, oubliaient leurs divergences d'idées, j'ai oublié moi-même de conserver à mes pensées l'âpreté des accents de jadis.

Je discerne que je m'y prendrais mal pour frapper au front ou au cœur ceux qui ne pensent pas exactement comme moi.

Je crois en vérité, que je ne suis plus à la page.

Dès lors la sagesse impose la seule solution de franchise.

Vous pouvez, Monsieur le Président, faire savoir à vos collègues que je renonce à solliciter le renouvellement de mon mandat législatif.

Je le fais sans rancœur et sans rancune, dans la sérénité d'un esprit où s'équilibrent ainsi les devoirs de politique et ceux de l'honnête homme.

Ma seule vengeance, qui n'est point vaine, est de considérer la contradiction insoluble où le Comité exécutif s'est emprisonné, alors qu'ayant, par la voix de son chef, décerné à M. Raymond Poincaré un éclatant brevet de républicanisme, il m'impute à crime, dans le même moment, la haute confiance que je garde à ce grand patriote républicain.

La France est assez vaste pour que j'y puisse employer à l'œuvre coloniale qui est ma vie les loisirs que dans quelques mois me créera la sentence du Comité exécutif.

On peut servir utilement la Patrie et la République en dehors de ce Parlement où j'ai travaillé pendant 22 années.

Peut-être y reviendrai-je un jour, à l'heure que le destin m'aura choisie.

J'espère alors que mon Parti, mieux conscient de ses traditions de liberté et maître enfin des directions qu'il abdique, cessera de courber sous des jougs trop pesants, des volontés qu'il faut savoir ne pas humilier. Car les épaules qu'on accoutume à des postures serviles ne savent plus porter avec noblesse et courage le fardeau des responsabilités qui font d'honneur de la vie publique.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir mon salut d'adieu.

Albert Sarraut.

M. STRAUSS
Ministre de l'Hygiène, démissionne du Parti radical-socialiste

Paris, 6 mars. — M. Paul Strauss, sénateur de la Seine, ministre de l'Hygiène, vient d'écrire à M. Herriot qu'il se solidarise avec ses collègues exclus pour la défense de la politique de sauvegarde nationale et d'union républicaine du Cabinet de M. Poincaré. M. Strauss adresse sa démission de membre du Parti radical-socialiste.

M. PAUL LAFFONT
adresse sa démission

Paris, 6 mars. — M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., a envoyé, ce soir, sa lettre de démission du parti radical à M. Herriot.

A LA CHAMBRE
LE PROJET DE LOI sur les coalitions commerciales

CLOTURE DE LA DISCUSSION GENERALE

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

UN CREDIT POUR LES FONCTIONNAIRES

La Chambre vote le projet ouvrant un crédit de 21 millions, pour attribuer à tous les fonctionnaires, le bénéfice de la rétroactivité de la loi relative au compte du service militaire dans le calcul de leur ancienneté.

LE PROJET DE LOI SUR LES COALITIONS COMMERCIALES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 419 et 420 du code pénal et d'instituer la déclaration obligatoire des ententes commerciales ou industrielles.

DISCOURS DE M. BELLET

M. Bellet demande à la Chambre de ne pas suivre certains auteurs d'amendements qui dans un mouvement de Nation trop naturelle, tentent de restreindre par trop la liberté des commerçants.

La cause principale de la vie chère est la dépréciation de la monnaie.

M. Klotz. — Non, non, ce n'est pas cela.

M. Bellet. — Je suis très étonné de cette appréciation, dite par un ancien ministre des Finances, qui est en même temps un économiste distingué.

M. Bellet donne lecture d'un autre amendement déposé par M. Klotz; il critique longuement les propositions de l'ancien ministre des Finances qu'il estime arbitraires.

Il reproche surtout à l'ancien ministre de ne pas tenir compte de la valeur de remplacement des denrées que les commerçants sont obligés d'acheter à des prix quelquefois très élevés, ce qui augmente d'autant les prix de vente.

INTERVENTION DE M. RAYNALDY RAPPORTEUR

M. Raynaldy, rapporteur, déclare que la spéculation est utile et que celle-ci est même louable.

Le tout est de savoir à quel moment la spéculation devient délictueuse et où il convient de la répudier dès lors.

Une longue controverse juridique s'engage sur ce point entre MM. Raynaldy, de Moro-Giafferi et Marcel Plaisant.

Le rapporteur établit la nécessité de frapper non-seulement le délit de spéculation, mais la tentative délictueuse.

Puis il traite la question de la coalition.

Le rapporteur soutient qu'il faut distinguer entre les coalitions délictueuses et celles qui sont au contraire louables.

M. Colrat, Garde des Sceaux, déclare que chaque fois qu'il a demandé au parquet une consultation sur la possibilité de poursuivre une coalition, il lui a été répondu que l'article 419 était inapplicable parce qu'il ne punit pas la tentative.

M. Raynaldy affirme que le texte de la Commission permettra de fraper toutes les spéculations dues à des coalitions.

La discussion générale est close.

M. Lafont, communiste, soutient un contre-projet très sévère pour les spéculateurs.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

DEMANDE DE POURSUITES CONTRE UN DÉPUTÉ

Le Président annonce qu'il avait reçu une demande d'autorisation de poursuite contre un membre de la Chambre. Cette demande est renvoyée à la Commission compétente.

La Chambre ratifie ensuite les propositions de la Conférence de ses présidents.

Séance levée à 18 h. 30.

Séance demain matin pour le projet relatif à l'établissement thermal de Néris-les-Bains.

Le Sénat vote les projets sur la réforme électorale

Le Sénat, réuni à 15 h. 10, sous la présidence de M. Doumergue, annule d'abord l'élection de M. Clerc, proclamé à une voix de majorité contre M. Lemery, sénateur sortant.

La République a bien été votée à une voix de majorité, s'écrie M. D. Delahaye.

LA RÉFORME ELECTORALE

Le Sénat reprend ensuite la discussion de la loi électorale.

Le rapporteur, M. Ordinaire, propose au Sénat de suivre le texte de la Chambre, en supprimant les listes incomplètes et en diminuant le nombre des députés de 49.

Sur la demande de M. Poincaré, M. Bachelet accepte la disjonction de son amendement proposant que le Pas-de-Calais ne forme qu'une circonscription.

Déclarations de M. Bienvenu-Martin au nom de la Gauche Démocratique

Au nom de la Gauche démocratique, M. Bienvenu-Martin rappelle que c'est par le scrutin majoritaire que la République fut établie et qu'il est conforme aux intérêts et aux traditions de la République. S'il n'a pas prévalu au Sénat c'est que la question de confiance a été posée. La gauche démocratique décline toute responsabilité dans le vote qui va être émis et elle n'y prendra pas part.

M. Poincaré. — Quand le Gouvernement pose la question de confiance cela n'empêche aucunement de voter contre lui quand on n'approuve pas ses actes ou ses déclarations. C'est là une question non seulement de conscience mais de courage et de caractère.

Vote du projet

L'ensemble du projet est voté par 141 voix contre 1 sur 142 votants.

La loi sur le nombre des députés

Après discussion, on vote un amendement de M. Lucien Hubert, d'après lequel le nombre des élus des départements dévastés ne pourra être inférieur au chiffre actuel.

Plusieurs autres amendements sont repoussés et l'ensemble est adopté.

La distribution des bulletins

Le Sénat vote enfin la proposition sur la distribution des bulletins de vote qu'entraînera pour l'Etat une dépense nouvelle de 100.000 francs.

Le Sénat s'ajourne à demain vendredi, 15 h.

Réunion dans les bureaux à 14 h. 30

Séance levée à 19 h. 20.

Les abus sur le marché des devises à Berlin

Berlin, 6 mars. — La Banque d'Empire a coupé tout crédit, jusqu'à nouvel avis, à un grand institut financier de Berlin, en raison d'abus commis sur le marché des devises.

On déclare, dans les milieux financiers de Berlin, qu'il s'agit de la Kommerz und Aprivatbank, l'une des plus grosses banques d'Allemagne.

UN INCIDENT au Comité des « États-Généraux »

La démission de M. Et. Bernard-Précy
DIRECTEUR DE LA « JOURNEE INDUSTRIELLE »

Il y a environ un an fut lancé un mouvement en faveur de la convocation d'Etats-Généraux, destinés, dans l'esprit des promoteurs, à assurer auprès des Pouvoirs publics la représentation des intérêts permanents, moraux et matériels, de la nation. Il s'agissait, disait le programme du Comité d'action, de « distinguer la souveraineté de la représentation, afin de faire cesser la confusion entre l'organe d'action et l'organe de remontrances. »

Le Comité de ce mouvement, qui se présentait comme un mouvement d'union était composé de personnalités appartenant à différents partis ou n'ayant pas d'étiquette politique. Ils décidaient « de ne pas mettre en cause les institutions politiques, ni entre eux, ni en ce qui concerne leur action collective. »

Parmi les membres du Comité figuraient M. Georges Valois, l'un des instigateurs du mouvement, président de l'Union des Corporations françaises, et membre des Comités directeurs de l'« Action française », et M. Et. Bernard-Précy, directeur de la « Journée industrielle ».

Nous avons d'ailleurs tenu nos lecteurs au courant de la fondation et du développement de ce mouvement, qui fut publiquement marqué par plusieurs grandes réunions.

Or, dernièrement, des dissentiments se sont manifestés entre certains membres du Comité et ils viennent d'aboutir à la démission de M. Et. Bernard-Précy. Voici dans quelles circonstances:

M. Bernard-Précy n'approuvant plus la direction donnée au mouvement par M. Valois, délégué général, n'assistait pas aux dernières réunions du Comité et, le 23 février, il annonçait, dans la « Journée industrielle », sa démission pour raisons personnelles.

Une discussion à propos du franc-or allait envenimer le différend.

La chute du franc avait provoqué de la part de M. Georges Valois une vigoureuse campagne en faveur de l'adoption du franc-or comme monnaie de compte-stable. La « Journée industrielle », au contraire, par la plume de son rédacteur en chef, M. Lucien Romier, prenait catégoriquement position contre le franc-or.

M. Georges Valois répliquait par une note de l'« Action française économique et sociale », intitulée: « Une lourde erreur de la « Journée industrielle », note qui se terminait par ces réflexions:

Le franc-or, c'est la barrière contre l'inflation, tendue inopérante. Si l'on veut faire tomber la barrière, c'est que l'on veut avoir le champ libre pour la fausse monnaie.

Il est très regrettable que la « Journée Industrielle », ait pris, dans cette affaire, le parti du ministre contre les producteurs. En l'absence d'une représentation des intérêts devant l'Etat, la « Journée », créée selon une heureuse formule, constituait une des défenses du travail. Elle a eu souvent une action très efficace. Elle renverse sa position: c'est, au moins provisoirement, l'abandon de la fonction qu'elle avait assumée, telle que nous l'avions comprise ici.

Voici en quels termes commençait la riposte de la « Journée industrielle »:

Un économiste doctrinaire qui aligne hebdomadairement ses affirmations dans un journal politique et y mène une campagne de pessimisme outrancier, a commencé dimanche avec une singulière légèreté — négligeons le reste — notre éditorial de samedi sur le jugement de la Cour d'appel relatif à la stipulation en or.

A leur tour le « Journal de la Bourse et de la Banque » et « L'Opinion », que dirige aussi M. Bernard-Précy entraînent en lice.

« L'Opinion » parlait de la « campagne qui se poursuit sans beaucoup de succès en vue de rallier les producteurs français à la théorie dite du franc-or » et accusait M. Georges Valois de ne pas reculer devant des arguments de nature à ébranler le crédit de l'Etat. »

Ce à quoi M. Valois répondait en disant: « Si la campagne pour le franc-or n'a pas de succès, pourquoi M. Bernard-Précy s'agite-t-il tellement depuis une quinzaine pour la combattre? » Et il ajoutait que cette campagne partait du Ministère. « Cette alurissante mobilisation contre le franc-or ne peut, disait-il, avoir de sens que si l'on prépare l'inflation. »

Enfin, dans la « Journée industrielle » d'hier, M. Et. Bernard-Précy s'expliquait sur l'origine de sa démission:

Au cours de l'année écoulée, dit-il, je me trouvai à diverses reprises en désaccord avec M. Valois, délégué général du Comité, qui tentait avec obstination de pousser celui-ci dans les voies où l'entraînait lui-même des théories politico-économiques, sur lesquelles je ne lui ai jamais dissimulé mon sentiment.

Je demandai plusieurs fois, sans l'obtenir, un remaniement de la composition du Comité, en vue de le libérer de cette emprise.

M. Bernard-Précy relate ensuite son abstention de plusieurs réunions, comment il prit la décision de démissionner, ce dont il fit part à plusieurs membres du Comité.

Dans l'après-midi du 22, je recevais la visite de notre président et, au cours d'un entretien très cordial, je le priais de recevoir officiellement ma démission, lui indiquant notamment, que je désirais ne participer à aucune entreprise qui pût compromettre l'indépendance de ce journal et l'entraîner dans des aventures politiques.

C'est le lendemain que parut dans la « Journée » la note annonçant la démission.

M. Bernard-Précy cite, en terminant, la conclusion de la lettre qu'il écrivait le 26 février au président du Comité:

J'ajoute que je viens d'apprendre, avec le plus grand étonnement, que Valois avait accepté d'être tête de liste pour l'« Action Française », aux prochaines élections dans la banlieue parisienne. Est-ce donc à cela que devaient aboutir le mouvement des Etats généraux et la mystique pathétique de Valois lui-même.

La discussion en est là.

Le contrôle allié en Allemagne

La note de la C.D.R. remise à M. von Hoesch

Paris, 6 mars. — La note de la conférence des ambassadeurs relative à la reprise du contrôle militaire en Allemagne, est remise aujourd'hui à M. von Hoesch, ambassadeur de Prusse à Paris.